



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 32

du 23 Mars 2022

ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, toutes catégories, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour et doivent impérativement effectuer cet examen avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE, Prenez dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue ou si vous en avez pas vous pouvez consulter le site «Doctolib».

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Sans cet examen, la licence ne pourra être validée et l'arbitre ne pourra pas officier pendant la saison 2022/2023. Aucune dérogation ne sera faite.

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 26 & 27 MARS 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17).

Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste au service des arbitres.

RESERVE TECHNIQUE

PREAMBULE :

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » de la CDA sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Réserve technique N°2

IDENTIFICATION

Match : FC BREN II – FC VALENCE III, Seniors D5 (phase 2 : ascension) du dimanche 20/02/2022

Score final : 1 à 2

Score au moment du dépôt de la réserve : 1 à 2

Réserve déposée par l'équipe locale BREN FC après le coup de sifflet final (dans le vestiaire de

l'arbitre)

1. INTITULE DE LA RESERVE

« Nous posons une réserve technique pour 3 changements dans les 10 dernières minutes. Lors du 3^{ème} changement, nous avons appelé monsieur l'arbitre pour poser une réserve, ce dernier n'a pas attendu notre demande. Le jeu n'a pas été interrompu jusqu'à la fin du match. Nous posons donc cette réserve à la fin du match. »

2. NATURE DU JUGEMENT

Après étude des pièces versées au dossier,

la section « Lois du jeu » de la CDA jugeant en première instance,

3. RECEVABILITE

- Attendu que l'article 146 des règlements généraux précise que « **les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valable, être formulées à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu** »;

- Attendu que la réserve technique a été déposée après le coup de sifflet final dans le vestiaire de l'arbitre, ce qui n'est pas conforme à l'article 146 des règlements généraux précédemment cité.

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la **RESERVE IRRECEVABLE EN LA FORME.**

4. AU FOND

- Attendu qu'après la reprise du jeu consécutive au remplacement, l'action qui s'est déroulée jusqu'au coup de sifflet final n'a pas eu d'incidence sur le résultat,

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la **RESERVE IRRECEVABLE SUR LE FOND.**

5. DECISION

Par ces motifs,

la section « Lois du jeu » de la CDA **CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**, et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District Drôme-Ardèche de Football pour **HOMOLOGATION DU RESULTAT.**

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

TROMBINOSCOPE

La C.D.A. vous informe que le trombinoscope des arbitres est en ligne dans la rubrique « Arbitrage » / « Nos Arbitres » sur site du District.

ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES MODIFICATION

La commission de district de l'arbitrage vous informe des modifications suivantes pour le statut des éducateurs et plus particulièrement sur le suivi réalisé par les arbitres lors des rencontres suivantes :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

*L'objectif de cette modification porte essentiellement sur le fait que les arbitres officiellement désignés vérifient uniquement l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match **et non plus la concordance entre la liste déclarée auprès de la commission du statut de l'encadrement des équipes et l'identité de l'éducateur mentionnée sur la feuille de match.***

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories de veiller scrupuleusement **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant les 2 points indiqués ci-dessous (**modification : 2^{ème} point**) :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- **Après vérification (sans tenir compte de la liste des éducateurs diplômés), inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.**

Bien entendu, l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Ainsi dans la rubrique règlement locaux il faudra mettre **vérification effectuée et présence des éducateurs**

Mise en application immédiate

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas en plus de noter du n° de maillot, de bien vouloir aussi noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club. Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter une rencontre(en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait alors qu'un arbitre est désigné, veuillez en informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022 avec une finale départementale (4 équipes qualifiées) programmée le samedi 11 juin 2022

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée) au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Pour cela, merci de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : rviallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.

Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Pour toute question relative au Statut de l'Arbitrage, veuillez contacter jusqu'à nouvel ordre : BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison que des erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire : soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et en qu'ils signent et clôturent avec vous la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à cette action.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute (que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons), **vous devez impérativement en avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....) à adresser à la Commission des arbitres.**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire son rapport avant le mercredi soir et que en cas de carton rouge penser à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Elle vous rappelle aussi, comme annoncé lors des Assemblées Générales, que suite de deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Attention si le portail les officiels ne marche pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez le faire sur le rapport circonstanciel avec envoi par mail à la boîte mail discipline.

DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine.

La C.D.A. vous préviendra de tout changement seulement à partir du vendredi soir après 20 heures.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que toute indisponibilité doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Pour toute indisponibilité non déposée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : *PROCÈS VERBAUX* et *ARBITRAGE*

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer vos excuses par mail à la boîte mail arbitre et en copie à Roland VIALLET. Si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité. Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputé.

AVRIL 2022

- Samedi 09 avril :

Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (la journée), au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

COURRIER DES CLUBS

. **A.S. ROUSSAS G.G.**: Courriel nous demandant un arbitre pour la rencontre de Seniors D5 du 24/04/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

COURRIER DES ARBITRES

. **WEBER Stéphane** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié de sa rencontre Seniors D3 du 13/03/2022. Lu et noté.

. **DUSSAUD Romain** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 20/03/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **AURIC Frédéric** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 28/03/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **CAUVIN Nicolas** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 01/05/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **VALLOS Romain** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 20/03/2022

(Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

- . **KHALDI Kamal** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 30/06/2022 pour raisons professionnelle et personnelle. Lu et noté.
- . **CHEVAL ALBERT Fanny** : Courriel nous adressant sa prolongation d'arrêt de travail jusqu'au 21/03/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **KHIATI Nacer** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 10/04/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **DELORME Lucie** : Courriel nous adressant sa prolongation d'arrêt de travail jusqu'au 10/04/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement
- . **PIGNON Kevin** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 22/05/2022 (Arrêt de Travail). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **JOURDAN Mathéo** : Courriel nous informant d'une blessure l'empêchant d'avoir pu arbitrer sa rencontre U 18 du 19/03/2022. Lu et noté. Dans l'attente d'un certificat médical, prompt rétablissement.
- . **PINTO Mathéo** : Courriel nous informant de sa démission au sein du corps arbitral. Lu et noté.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ÉCUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qui l'auraient perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT